# Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur			Coloured pages / Pages de couleur
	Covers damaged / Couverture endommagée			Pages damaged / Pages endommagées
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée			Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
	Cover title missing / Le titre de couverture manque	~	2	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
	Coloured maps /			Pages detached / Pages détachées
	Cartes géographiques en couleur	/		Showthrough / Transparence
	Coloured ink (i.e. other than blue or bla Encre de couleur (i.e. autre que bleue d			Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur  Bound with other material / Relié avec d'autres documents			Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
	Only edition available / Seule édition disponible			Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que
	Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.			certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
/	Additional comments / Commentaires supplémentaires:	Pagination continue.		

# 

# POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Vol. XI.

# Montreal, Vendredi D Juin 1848.

# MGR LUQUET.

Mgr. Luquet, évêque d'Hésébon, envoyé extraordinaire ilu Saint-Siège et délégué apostolique en Suisse, a adressé un directoire de Berne, un sujet des affaires religieuses de la République helvétique, une communication importante que publient les journaux de ce pays.

Cette communication, que nous reproduisons à titre de document, est un exposé de principes qui peuvent être vrais dans leur généralité, mais qui n'en paraissent pas moins nouveaux à plusieurs journaux étonnés de ce langage. Ce qui est plus nouveau selon nous, c'est leur application prasique, laquelle en effet nous semble se convilier plus difficilement avec les règles tracées jusqu'ici par le Saint-Siège et suivies par ses représentants dans des circonstances analogues. Mais nous savous la large part de sacrifices que l'église est toujours prête a s'imposer, quand il s'agit de réconcilier les partis qui divisent une nation, et de sauver les intérêts impérissables de la foi au prix de quelques intérêts temporels, même les plus légitimes. Nous désirons seulefment que les bases de ces concessions, sans exemple pent-Otre dans l'histoire ecclésiastique, montrent au gouvernement r suisse jusqu'à quelles extrêmes l'esprit de paix et le desir d'une conciliation définitive ont conduit le délégué du Saint-Siège.

Quand nous disons qu'on ne tronversit peut-être pas dans l'histoire un exemple de concessions pareilles, érigées en principe, nous n'oublions pas celles qui ont été faites en France depuis soixante ans, à deux époques mémorables et dans des conjonctures non moins difficiles que celles cu s'est trouvé placé le négociateur du Saint-Siège en Suisse. Le célèbre rapport adressé à Louis XVI à la veille de la convocation des Etats-généraux, et l'exposé des motifs des fameuses ordonnances de 1828, étaient conçus dans le même, esprit de libéralisme conciliateur que le manifeste de Mgr Luquet. Puisse-t-il couronner sa difficile mission d'un plus heureux résultat! Malheureusement les mesures déjà prises par le gouvernement suisse ne peuvent guère nous donner cet espoir.

"Très-honorés messieurs,

" Avant d'entamer les graves questions qui nous occuperont bientôt, j'ni besoin de vous exposer quelques principes d'après lesquels j'ai résolu de régler ma conduite dans tous nos rapports à l'avenir. Ces principes, je crois, sont aussi ceux que vous désirez vous-mêmes suivre dans cette grave circonstance.

" Nous voulons en ce moment poser les bases d'un ar-: rangement stable entre le clergé catholique et les gouvernements de la Confédération. Nous devrons par conséquent, et j'y suis complétement disposé de ma part, faire abstraction d'abord des idées de détail, des préoccupations personnelles, des rivalites hostiles qui pourraient apporter d'insurmontables obstacles à la pacification religieuse que nous de-1 sirons tous.

" Nous montrerons ainsi par nos actes que nous comprenons la grandeur de l'œuvre tentée par nous en faveur de votre glorieuse patrie et de notre sainte religion. Jetant un voile sur les divisions et sur les douleurs du pas-é, nous tâ-· cherons donc de tirer parti du présent, de manière à le di-: riger convenablement vers l'avenir, vers le grand avenir religieux et social dont chaque jour nous révèle de plus en plus | à se régler à l'amiable entre les deux autorités, spirituelle et clairement les destinées.

" Le clergé catholique, messieurs, l'auguste l'ontife que je représente, viennent aujourd'hni, par mon organe, vous proposer de marcher d'un commun accord dans cette voie de progrès que l'Eglise a si souvent offerte dans le cours des siè-· cles aux nations éclairées et civillsées sous ses ausnices. Nous sommes aujourd'ini ce que nons étions des les premiers : âges du christianisme, des enfants de lumière, comme le dit El'Apôtre. Nous sommes donc loin d'en craindre l'éclat ; l'erreur seule recherche en ensante les ténèbres, la lumière est t fille de la vérité. Nous ne craignons qu'une chose pour les peuples, les fausses lucurs qui égarent, les lumières trompeua ses qui menent à l'abîme,

"Si done parfois, et principalement dans les temps mo-« dernes, l'Eglise eut à lutter contre certains mouvements intel-Cleetuels qui entrainaient les reuples, on le doit à des causes " pénibles, qui, nous l'espérons, deviendont désormais de plus en plus rares et qui finiront, Dieu le veuille | par complètement disparaître.

"Ces causes, en effet, sont venues de malentendus bien souvent, de passions, de violences et d'obstinations particulières qui d'un seul bond entrainèrent les esprits nu-delà des justes bornes. Elles venaient surtout d'intérêts divers, d'intérêts trop souvent humains, si l'on veut, mais que les uns defendaient comme un droit, que d'autres attaquaient comme une usurpation abusive. En un mot, c'était une société ancienne qui s'écroulait pour faire place à celle qui se consti-\* lue définitivement aujourd'hui.

"Or, messieurs, vous le savez, cette société antique de nos pères avait beaucoup donné à l'église, parce qu'elle lui devait beaucoup; faut-il s'étonner qu'à chaque pas fait en avant, aux dépens du passé, l'église, successsivement dépouillée des avantages accessoires qu'elle possédait, ait aussi fortement lutté pour les retenir? Non, sans doute; ces avantages étaient pour elle le fruit de la reconnaissance des peuples, et la possession séculaire dont elle jouissait les lui rendait doublement précieux et sacrés.

" Aujourd'hui, au contraire, tont le passé social est à peu près détruit; il le sera complètement, ce semble, avant peu qu'elle a d'essentiel en soi, l'Eglise acceptera la transformation sociale du temps. Je ne dis pas assez ; non-seulement elle l'acceptera, mais, fidèle à sa mission de progrès dans la vie du peuple, elle sera toujours prête à la seconder dans les voies de la justice et de la vérité qui lui appartiennent.

" Soyez-en bien convaincus, messieurs, certaine comme elle l'est de la perpétuité de ses destinées, l'église ne ratta- tion de gnerre à l'Autriche. C'était le thème de tous les che exclusivement ses espérances à aucune institution humaine. Elle a long-temps accepté avec reconnaissance les bliques. L'agitation des esprits était déjà vivement ex-

appui passager lui reste. Elle ne refusera pas d'avantage, secret, protesta hautement qu'en sa qualité de Vicaire de succéder, maigré notre indignité, à tant de Souveri ins Pontiquand le moment en sera venu, à reconnaître le grand prinoipe de séparation complète entre elle et les Etats. Elle n'hésitera pas, si les circonstances l'y portent, à inscrire ellemême sur sa bannière, cette expression éminente et suprême de tolérance et de liberté. Elle l'a fait depuis longtemps dans la jeune Amérique ; elle le fera peut-être demains à vos fromières, chez l'un ou l'autre de ces peuples qui s'agitent glorieusement pour conquérir lour indépendance, ou pour reconstituer sur de nouvelles bases l'ordre ébranlé.

"Pour ce qui regarde en particulier ces questions dont nous devons nous occuper ensemble dans ce moment, vous verrez que l'Eglise saura comprendre les nécessités des temps où nous sommes; qu'en se prêtant aux exigences de conciliation qui dépendent de ses appréciations, elle vous apportera de précieux éléments de paix et de concorde pour ce bean pays, pour cet excellent peuple. Pardonnez-moi done, messieurs, de vous avoir aussi longuement exposé ces considérations préliminaires. J'en avais besoin pour vous faire bien comprendre le fond de ma sensée. Je m'adressais à des esprits éclaires, à des esprits nhitués aux considérations les plus élevées de la philosophie : je devais donc leur exposer, à son véritable point de vue, la manière dont je crois devoir envisager l'ensemble des questions religieuses qui s'agitent dans le monde, et en particulier dans la confédération. Nous marchons vers l'avenir, les derniers débris du passé s'écroulent, les jours de la réconciliation s'approchent. Ne voyons pas seulement dans Eglise les homnies et les choses du passé, mais les hommes et les choses de l'avenir.

"Préparons à cette église, dont le concours est si nécessaire au bonheur des peuples, ce que vous ne refusez à personne, une libre place au soleil; et soyez assurés que nous pacifierons les esprits et les cœurs. Soyez assurés que l'Eglise, loin de vous entraver, vous nidera puissamment à procurer le bien-être et la gloire de la généreuse nation dont la Providence nous confie les destinées.

"Les principaux points sur lesquels on pourrait, ce me semble, établir les bases d'un arrangement général entre le Saint-Siège et la Confédération pourraient être les

"10 Solution définitive des difficultés relatives aux couvents, solution où l'on aurait égard aux nécessités des temps et aux circonstances particulières de chaque canton. "20 Rectifications dans les circonscriptions de juridic-

tion épiscopale, là où le besoin particulier des populations semble l'exiger. "30 Examiner s'il n'y aurait pas lieu à modifier le mode

de nomination des évêques et autres dignitaires ou bénéficiers ecclésiastiques, de manière à ce que le clergé inférieur y cût quelque part, en même temps que l'on conserverait au Saint-Siège et aux gouvernements le moyen d'écarter les indignes, et los hommes incapables d'entretenir la bonne harmonie entra l'Eglise et l'Etat.

"4° Réglement à faire au sujet des immunités des biens et de la dotation du clergé, dans les cantons où des difficultés se sont élevées à cet égard.

" 5 º Maintien ou fondation d'établissements d'éducation pour former, parmi Jes nationaux, un clergé catholique moral

"6 ° Modifications à introduire dans la discipline en usage, relativement aux mariages mixtes, aux fêtes d'obliga-" Si, comme je l'espère, ces différents points parviennent

temporelle, la paix religiouse se trouvera établie sur les ba- jourd'hui, un appel plus solennel vient d'être fait aux sentises les plus fortes et les plus honorables dans toute la Confédération.

"Dans l'espérance de voir bientôt ce projet réalisé par nos communs efforts, je vous prie, Messieurs, d'agréer l'assurance de la hante considération avec laquelle je suis, "Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

" † J. J. O. Luquer, évêque d'Hésébon, envoyé extraordinaire du Saint-Siége, délégué apostolique.

" Berne, le 9 avril 1848."

# AFFAIRES DE ROME.

Rome, 2 mai 1848.

Je vons écris, le cœur navré, au milieu d'angoisses poignantes. Un orage, qui dure encore, gronde depuis trois jours autour de l'immortel Pontife, vers lequel n'étaient montées depuis deux ans que les bénédictions de la reconnaissance et des acclamations d'amour. On nous pousse par le crime à des folies qui elles-mêmes, si on ne s'arrête pas, vont nous précipiter dans un abime d'incalculables malheurs. Il n'est pas un cœur qui ne s'indigne au nom de l'étranger; pas un cour dont le sang ne houillonne et ne soit prêt à couler pour la noble et sainte cause de l'indépendance italienne. Tout le monde est d'accord sur la nécessité de réunir en faisceau les forces éparses de l'Italie, et l'on débute dans ce grand œuvre de l'affranchissement et de l'unité, par ua acte insensé qui briserait le seul lien de ce puissant faisceau, si ce lien sacré pouvoit être rompu. On a cru que pour donner à la guerre de l'iudépendance un élan capable d'en activer l'acdeur et d'en précipiter le glorieux dénouement, la voix de Pie IX était seule assez puissante; et l'on commence par enlever à cette haute puissance morale ce qui constitue sa véritable force, la spontanéité de ses résolutions, la liberté de temps. Toujours constante avec elle-même dans ce de ses actes ; ou veut briser par une pression violente le ressort divin de ce pouvoir qui perd tout son prestige des que les peuples s'aperçoivent qu'il n'est plus qu'un instrument dans les mains des factions.

Des émissaires, arrivés parmi nous depuis quelques jours, travaillaient avec une ardeur fanatique à soulever l'opinion contre le sentiment attribué au Pape touchant une déclaradiscours dans les cercles, dans les cafés, sur les places pubienfaits des puissants de la terre; elle le fait encore là où cet citée, lorsque le 29 avril, le Saint-Père, dans un consisteire

Jésus-Christ auteur de la paix, et comme Père commun de tons les sidèles, il ne saurait se résoudre à déclarer la guerre à aueun peuple. Cette Allocution sut bientôt connue dans Rome. Aussitôt les groupes animés se formèrent de tous côtés : les chefs du mouvement se répandirent dans les cercles ; des adresses forent signées. Le ministère en masse donna sa démission. Le reste de la soirée se passa dans une extrême agitation, et cependant sans désordres. Le lendemain, dimanche, le Saint-Père chargea le duc de Signago, chef d'état major de la garde civique, de former un nouveau cabinet. Les cercles proposaient de maintenir au pouvoir la plupart des membres de l'ancien ministère, et réclamaient seulement l'exclusion des deux cardinaux qui en faisaient partie, le cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat, et le cardinal Vizzardelli, ministre de l'instruction publique. On demandait à leur place le comte Mammiani et le professeur Orioli. Cette combinaison ne put pas se réaliser : le due de Rignago fut dans l'impossibilité de composer un ministère. L'ancien cabinet dut continuer ses fonctions. Voici la note officielle publiée à ce sujet dans la Gazette d'hier; je vous la transcris ici, parce qu'il est possible qu'au milieu du désordre où nous nous trouvons, ce journal ne vous parvienne pas exactement:

"Le ministère, dans la soirée du 29 avril, a déposé sa démission su pied du trône de Sa Sainteté.

"Le Saint-Père a accepté cette démission et a donné des ordres pour la formation d'un nouveau ministère. Mais comme jusqu'à présent ces démarches n'ont point réussi, Sa Sainteté a signifié aux ministres démissionnaires sa volonté qu'ils restent à leur poste, les autorisant à continuer pleinement l'exercice de leurs attributions.

"Le substitut du ministre de l'intérieur, qui avait lui aussi donné sa démission, reste dans ses fonctions avec le ministère "Le ministère et son président, unanimes aujourd'hui comme par le passé sur toutes les questions, s'occupent avec un esprit italien de toutes les mesures que, dans l'état présent des choses, leur conscience juge nécessaires et utiles au hien de l'Etat et de la cause italienne."

Cette note n'a nullement calmé les esprits. L'agitation n'a fait au contraire que s'accroître dans la journée de lundi. Des actes coupables ont jeté un moment la consternation dans Rome. Le domicile de deux oardinaux a été violé Des hommes du parti exalté ont envahi le palais du cardinal Bernetti pour s'emparer de ses papiers. Le prince Rospigliosi, commandant supérieur de la garde civique, est courageusement accouru pour arrêter ces criminels excès. Le cardinal Della Genga était également menacé de quelque insulte par ces hommes égarés. Le Pape aussitôt l'a envoyé prendre dans une de ses voitures et lui a donné l'hospitalité de son propre palais du Quirinal. D'autres scenes de desordre ont eu lieu à la poste. On a enlevé la correspondance de plusieurs cardinaux et on l'a portée au Capitole pour y être ouverte. Mais le sénateur a noblement rappele le peuple à son devoir : il a maintenu l'involable secret de cette correspondance, et toutes les lettres, sans qu'aucun cachet init été brisé, confides au ministre des finances, prince Simonetti. ont été par ses soins remises à leur adresse.

Le soir, vers l'heure de l'Ave Maria, on a affiché sur les murs de Rome une proclamation, par laquelle le Saint-Père explique le langage de son Allocution au consistoire. Cette proclamation a produit un heureux effet sur la population romaine, prompte à se laisser entraîner, mais toujours prête, j'aime à le dire pour son honneur, à écouter la voix d'un Pontise qu'elle aime et qu'elle vénère prosondement. Auments religieux des habitants de Rome. Pie IX, comme ches suprême de l'Eglise, dénonce aux perturbateurs ses peines canoniques contre ceux qui se randraient coupables de quelques violences envers les personnes revêtues d'un caractère sacré. La foi de ce peuple qu'on égare est trop sincère et trop vive, pour que le langage de Pie IX ne le ramène pas dans les voies de la justice et de l'ordre...

On bat le rappel. Je ne puis que concevoir de bonnes espérances de cette convocation de la garde civique, car elle est animée d'un excellent esprit. Espérons et prions...

Hier le bruit des tambours battant la générale a inter-

rompu ma lettre. La garde civique, convoquée par me-

sure de précaution au milieu des alarmes de la crise qui se

Rome, 3 mai 1848.

prolonge, a répondu à l'appel fait à son patriotisme avec un admirable empressement. Elle s'est réunie par bataillens sur les points principaux de la ville, sans avoir bosoin d'autre démonstration pour maintenir partout la tranquillité publique. Elle est ainsi restée sous les armes jusqu'à sept heures du soir. L'ordre n'étant point troublé, ce déploiement extraordinaire de la force publique devenuit inutilé : la garde civique a pu se retirer. La soirée comme la nuit ont été colmes. Aucune agitation ne se manifestait dans la rue; mais au sein du ministère les esprits étaient toujours inquiets et fort animés. A la suite de ces delibérations nocturnes, les ministres déjà démissionnaires, que la volontó de Pie IX avait maintenus provisoirement à la tête Jes affaires, ont supplié une seconde fois le Pape d'accepter leur démission. Pie IX leur a permis de se retirer : dans la nuit même quelquesuns d'entre eux sont partis pour la campagne. Ce matin le comte Mammiani a été chargé par Sa Sainteté de former un nouveau cabinet. Nous attendons le résultat de ces négociations. Il est question du prince Doria pour le ministère de la guerre ; c'est le seul nom qui soit jusqu'ici mis en avant. La douleur que ces tristes événements causent à Pie IX est navrante, mais elle n'ébranle pas son courage et n'altère en rien la divine sérénité de son ame. Je vous envoie la proclamation qui a été affichée hier par ses ordres

PROGLAMATION.

Le monde catholique y retrouvera avec bonheur cette pieu-

se formeté et cette affectueuse tendresse de cœur qui for-

ment le double caractère de sa noble nature. Oh ! que les

Romains seraient aveugles et coupables, s'ils contristaient

plus long temps l'ame d'un tel Pèro et d'un tel souverain!...

PIE IX PAPE,

On dirait qu'elle est frappée de stupeur.

Lorsque Dieu, par un admirable dessein, Nous appela à qui suit dans la Voix de la Verté:

fes, illustres par leur sainteté, leur science, leur sages e et leurs autres vertu , Nous sentimos auseitôt l'importance, ?.mmense po de et les très-graves difficultés de la grande charge qu'il Nous confiait; et élevant vers lui les regards de notre ame, Nous le dirons tout haut, découragé et accablé, Nous le suppliames de Nous assister par une abondance extraordinaire du lumières et de graces de tout sorte. Nous n'ignorious pas la position, sous tous les rapnorts difficile, dans laquelle hous nous trouvions, et qui neus a fait croire à fin véritable miracle du Seigneur, si, dans les premiers mois de notre Pontificat, Nous n'avons pas succombé à la seule pensée de tout de maux qui Nous semblaient devoir user sensiblement notre vie. Ge ne fut pas assez, pour calmer nos appréhensions, de tontes les démonstrations d'amour que Nous prodiguait un peuple que Nous avions toute raison de croire affectionné à son propre Père et Souversin : et e'est pourquei Nous nous mîmes avec une plus grande aideur à implorer le secours de Dieu par l'intercession de sa trèssainte Mère, des saints Apôtres protecteurs de Rome et des nutres bienheureux habitants du ciel. Dans ces dispositions, Nous examinâmes la droiture de nos intentions, et ensuite après avoir pris conseil de quelques personnes, souvent de tous nos frères les cardinaux, Nous prîmes toutes les mesuros relatives à l'organisation de l'Etat qui ont été successivement appliquées jusqu'ici, Elles furent accueillies avec une joie, avec des applaudissements que tout le moude connaît

et qui surent une large récompense pour notre cœur. Cependant survenaient en Italie et dans presque toute l'Europe ces grands évenements qui, ayant enflammé tous les esprits, firent concevoir le projet de faire de l'Italie une nation plus unie et plus compacte pour l'élever au niveau des puissances de premier ordre. Ce sentiment fit insurger une partie de l'Italie impatiente de s'allranchir. Les peuples coururent aux armes, et c'est encore par les armes que la lutte se poursuit entre les combattans. Il ne fut mis aucun obstacle à l'élan d'une partie de nos sujets qui se formèrent spontanément en corps d'milice. Organisés et commandés par des chefs, ils requient l'ordre de s'arrêter aux frontières de l'Etat. Ces instructions étaient conformes aux explications que Nous donnâmes aux représentants des nations étrangères, ainsi qu'aux vives exhortations que Nous adressames à ceux de ces militaires aui demandérent à Nous être présentés avant leur départ. Personne n'ignore les paroles que nous avons prononcées dans notre derniere Allocution, à savoir, que nous sommes tout-à-sait élois gué de déclarer la guerre, mais qu'en même temps Nous sommes incapable d'enchaîner l'ardeur de cette partie de nos sujets qui est animée du même esprit de nationalité que les autres Italiens. Et ici Nous ne voulons pas vous laisser ignorer que dans cette conjoneture Nous n'avons pas cublió les sollicitudes du Père et du Souverain : Nous avons eu soin de pourvoir, par les moyens que Nous avons jugé les plus efficaces, à la plus grande sureté possible de ceux de nos sujets qui, sans notre volonté, se trouvaient déja exposés aux vicissitudes de la guerre. Les paroles de l'Allocution que Nous venons' de rappeler, ont produit une commotion, qui menace d'éclater en actes de violence et qui, ne respentant pas mâme les personnes, foulant aux pieds toute aspèce de droits, (grand Dieu ! notre eccur se giave à cette pensée) de rongir les rues de la capitale du monde catholique du sang de vénérables personnages, victimes innocentes désignées à la fureur insensée de quelques malheureux, qui ne veulent plus entendre la voix de la raison... Et ce sera là la récompense que devait attendre un Souverain Pontife pour les témoigna-ges d'amour si multipliés qu'il a donnés à son peuple! O mon peuple, que l'ai-je fait! Popule meus, quid feci tibi ? Les malheureux ! ils ne s'aperçoivent pas qu'outre l'énorme crime dont ils se souilleraient, et le scandale incalculable qu'ils donneraient au monde, ils ne feraient que déshonorer. la cause qu'ils prétendent soutcuir, en remplissant Rome. l'Etat et l'Italie tout entière d'une suite infinie de malhours! Et dans un cas pareil (que Diou en éloigne la possibilité!) saurait-elle rester oisive dans nos mains, la puissance spirituelle que Dien nous a donnée? Que tous le sachent bien une fois, que Nous sentons la grandeur de notre dignité et la foi-

Seigneur, sauvez notre ville de Reme de fant de malheurs Eclairez ceux qui ne veulent pas Ecouter la voix de votre Vicaire, ramenez-les tous à de plus sages pensées, afin que sounds à Celui qui les gouverne, ils passent des jours moins malheureux dans l'exercice des devoirs de bons chrétiens, sans lesquels devoirs on ne peut être ni bons sujets, ni bons

Donné à Rome, près de Sainte-Marie-Majeurre, 1er mai 1848, la seconde année de notre Pontificat.

La Gazette de Rome du 4 mai donne offic'elloment la comosition du nouveau ministère; et des lettres du 5, arrivées i Paris, disent que ce jour-là, dans la matinée, la ville était calme. On annonçait pour le soir une manifestation de la garde civique en l'honneur de Pie 1X, à l'occasion de sa fête : le 5 mai, comme on sait, est le jour de saint Pie V. Ces lettres démentent donc les broits sinistres répandus à Marseille et la lettre écrite de Nice, d'après laquelle la combinaison Mamiani n'avait pu aboutir. On n'a, du reste, accun démil certain sur les conditions auxquelles les nouveaux ministres ont pris le pouvoir. Le lecteur remarquera seulement quo la présidence du conseil demoure au cardinal Ciacchi (le seul ecclésiastique qui soit parmi les nouveaux ministres), que sa conduite à Ferrare a rendu populaire. Les affaires ecolésiastiques demeurent confides au président du conseil, mais les affaires étrangères séculières forment un ministère à part, confié à un laïque. Il parnit que l'anitude du peuple, qui commençait à s'émouvoir pour Pie IX, n'a pas peu contribué à faciliter l'arrangement. Les volentaires romains seraient désormais considérés comme soldats de Charles-Albert; mais Pie IX n'a voulu consentir à rien qu'on pût prendre, de près ou de loin, comme une rétractation ple l'Allocution du 29 avril et du motu proprio du Ierimai. Cependant on n'est pas encore plemement rassure à Rome : on comprend quelle épouvante à dû jeter dans les esprits tout ce qui vient de se passer. Nous ne sommes donc pas étonnés de lite co

"Notre correspondance particulière de Rome nous prouve que l'alarme des hommes aussi dévoués à l'Eglise qu'à leur patrie y est excessive. Nous ne pouvons pas même reproduire tout ce que les imaginations, épouvantées de l'audace anarchique de la Jeune-Italie, entrevoient déjà. Et, à considérer ce qui se passe, nous ne nous étonnons pas des inquiétudes qu'on nous exprime jusque sur les conséquences que pourrait avoir pour la sante du Souverain-Pontife, du bienfaiteur de l'Italie, l'horrible ingratitude des Romains. Les esprits sont justement effrayés à la pensée que, si l'Eglise devenait jamais veuve de Pie IX, s'il mourait subitement, elle aurait peut-être à souffrir cruellement des tentatives illégitimes qui seraient faites pour l'affliger du plus grand des scandales, et le nom de M. l'abbé Gioberti est prononcé d'une manière qui provoquerait, nous voulons le croire, un éclatant désaveu de sa part, si la connaissance de ces désolantes rumeurs parvenait jusqu'à lui."

-La Gazeite Officielle de Rome du 4 mai porte :

"Sa Sainteté, sur la proposition de S. Ex. le comte Terenzio Mamiani, a daigné nommer:

"Président du conseil des ministres. S. Em. le cardinal Ciacchi, et par interim S. Em. le cardinal Orioli;

"S. Ex. le comte Jean Marchetti, ministre des affaire étrangères séculières;

"S. Ex. le comte Terenzio Mamiani, ministre de l'inté-

"S. Ex le consulteur Pascal de Rossi, ministre de grace et justice;
"S. E. le consulteur Lunati, ministre des finances;

" S. Ex. le prince D.-Philippe Doria Pamphily, ministre

de la guerre ; " S. Ex. D-Massimo, duc de Rignano, ministre du commerce et des travaux publics;

" S. Ex. l'avocat Joseph Galetti, ministre de la police." -On écrit au Jaurnal des Débats:

" Ma dernière lettre vous informait de l'auitude prise par Rome. Les ministres donnérent leurs démissions. La garde nationale se mit aux ordres des clubs. Les portes de la ville furent fermées, les prisons, le château Saint-Ange occupés, des cardinaux gardes à vue, toute circulation à

l'exterieur interdite. Il n'a manqué qu'un homme et qu'un mot pour que la déchéance fût prononcée.

"Heureusement le sang n'a pas coulé, et la propriété : été respectée. Quoique mis en suspicion, le clerge u'a pas été sérieusement compromis. Le calme revient peu à peu. Cependant le Pape n'a point encore repris ses promenades journalières. Les six ou sept cardinaux, dont il avait cru la vie ou la liberté menacée, et qu'il avait séunis au Quirinal n'ont point non plus quitté ce palais. Les deux trères aînés du Pontife soni arrivés hier soir de Sinigaglia ; la population est allée au devant d'eux et les a accompagnés jusqu'au palais, en les saluant de ses vivats.

L'ambassadeur d'Autriche dont le départ était demandé par le peuple, à défaut de déclaration formelle de guer re, a reçu ses passeports, et quitté son hôtel. La levée d'une réserve de six mille hommes est décrétée, et le sous-secrétaire de l'intérieur Farini est parti pour le camp de Charles-Albert avec des instructions différentes de celles données à monsignor Corboli. Ce dernier doit, dit-on, continuer son voyage jusqu'à Vienne, chargé d'offrir la médiation pontificale à l'empereur.

-On écrit de Nice à l'Ere Nouv l'e:

"Un voyageur qui avait quitté Rome le 5 mai vient d'arriver ici ; il nous annonce que la combinaison dans laquelle figurait Mamiani n'a pu réusir.

"L'émotion la plus vive continuait à régner dans Rome au moment de son départ. Les Transtevéries déclaraient decidés à défendre Pie IX si la bourgeoisie entreprenait de perter atteinte à ses droits.

"Dans le trastevere, on commençuit à murmurer contre les journalistes et les avocats des clubs ; on y trouvait même fort manvais le vote de la garde civique, laquelle, armée de pied en cap, pourrait dépenser son courage uilleurs que dans les rues de Rome.

" Pie IX, dit le voyageur qui apporte la nouvelle, a déclaré que lui. Pape, ne ferait pas la guerre, mais il n'empêche aucun " est ton but." Vous ne croyez peut-être pas cela, M. Pade ses sujets de voler en Lombardie. Qui donc retient les pineau; c'est pourtant la stricte vérite. Le prestige est tom-Romains pour crier : Furoxi barburi, morte ni Tedeschi ! Les be; vous apparaissez maintenant aux yeux du peuple, tel que bourgeois de Rome sont d'une ardeur héroïque ; ils pa même le courage jusqu'à insulter quelques viellards et à déca- laisser tromper et duper par vous, ni d'obéir à vos ordres, cheter leurs lettres. - Les Transteverins se demandent s'ils ne comme il le faisait avant les tristes évenements de 1837. La rendraient pas un service au moins aussi éminent à la patrie en courant à la frontière."

# MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 9 JUIN 1848.

# MGR. L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Le Speciator de Québec, du 5 du courant, rapporte que a été traité d'une manière insultante (insultingly) par le capitaine du steamer " Québec." Il paraît en effet que S. G. avant retardé quelques instants à descendre pour le souper (retard qui s'explique, lorsqu'on fait attention au grand age du vénérable prélat), le capitaine qui présiduit le laissa dehout (standing) à l'autre extrémité de la table, sans s'en occuper le moins du monde. Le Spectator ajoute que S. G. a décidé qu'elle ne voyagerait plus dans la prétendue " ligne du peuple", dont le " Québec" sait partie.

Nous nous joignons à notre confrère pour censur r une pareille conduite dans le capitaine du Québec. Nous ne comprenons pas comment un homme, qui a la moindre idée de ce que l'on doit à un personnage distingué, ait pu en agir d'une manière aussi inconvenante et aussi peu respectueuse. Le capitaine aurait dû se souvenir que S. G. est le chef de l'église catholique en Canada, et par conséquent qu'une inmême église. Dans tous les cas, s'il ne voulait pas respecter l'Evêque, il devait au moins respecter le vieillard. Nous ne savons pas comment ce nième capitaine prendrait une pareille injure faite à un haut d'guitaire de son église; nous ne savons nas comment il prendrait une pareille injure faite d'union. Tous les Canadiens-Français, qui ne sont pas à sn vieux père, le cas échéant. Qu'il se consulite luimême qu'il consulte son cœur, et qu'il réponde.

Pour notre part, nous espérons que les propriétaires du Québec, seront une enquête à ce sujet, et seront la réparation publique qu'exige une conduite pareille de la part du capiaine de ce vaisseau. Nous ne doutons pas que tous nos nous à se prononcer.

M. L. J. PAPINEAU.

Suite.

M. Papineau commence son dernier manifeste par faire une netite lecon de morale au Dr Nelson, et par dire à ce monsieur que le Dr. Nelson "a vomi d'atroces calomnies? (textuel). Après ce début qui certes ne saurait faire honneur à aucun écrivain du talent de M. Papineau, celui-ci fait une longue histoire à propos des causes ou plutôt sur les événements qui ont précédé l'acte de l'union des Canadas.

" Des procuseurs forts dans la connaissance de la jurisprudence locale, bons jurisconsultes, dont les laborieuses études les ont bien qualifiés à connaître, au point de vue étroit des intérêts privés et individuels, quelle forme doivent avoir la lettre de change, les contrats, et les mémoires de frais, qu'ils ont à recouvrer dans chaque différente classe d'action; mais qui sont faibles ou nuis, sur tant d'autres sujets plus imnortants, dont la connaissance est indispensable à un homme d'état, travestis en chef de cabinet, se pavanant au lieu de trembler, parce qu'ils ont des commissions formulées sur celles des Fox, des Pitt et des Peel; c'est une plaisanterie des comités constitutionnels et de lord Sydenham, contre le gouvernement responsable."

Voilà comment M. Papineau traite les ministres libéraux. Avec toute cette libéralité, cette indépendance et ce désintéressement qu'il croit et dit posséder à un si haut degré, M. Papineau montre cependant qu'il y a chez lui certaines petites idées d'ambition, et certains petits désirs de primer. Ne le pouvant pas, il fait tout en lui pour condamner et trouver mauvais tout ce que font les autres. Il lui fait peine de voir que des hommes qui autrefois marchaient à sa suite et sous sa bannière, sont maintenant les premiers dans le pays, et conduisent les affaires gouvernementales. C'est là quelque chose qui semble affliger M. Papineau. L'élévation d'antrui lui repugne et lui fait mal au cœur. Se trouvant à l'heure qu'il est dans une situation inférieure, il voudrait amener tous ses anciens amis au même niveau que lui, et montre par la qu'il n'a toujours en en vue que sa propre gloire et son avancement personnel. Lorsqu'il se trouvait le chef des Bas-Canadiens, il ne faisait pas tant d'efforts pour amener à son niveau d'alors ses nombreux partisans qui le suivaient si avenglement. Mais aujourd'hui les temps sont changés.

Il suffisait autrefois d'une parole de M. Papineau pour rendre, un homme odieux au peuple; il n'en est plus de même auiourd'hui. M. Papineau peut s'évertuer tant qu'il voudra à faire croire au peuple que les ministres responsables d'aujourd'hui "n'ont aucunes notions élémentaires de droit constitutionnel :" il aura beau tâcher de les tourner en ridicale, et les représenter comme des incapacités et des ambitieux; il aura beau ajonter, que les ministres" prouvent leur grande suffisan-" ce pour eux-mêmes et leur grande insuffisance pour bien remplir la charge,qu'ils ont si passionnément recherchée et " convoitée; " il aura beau ajouter encore que nos ministres "se sont déshonorés" en tachant de faire fonctioner le gouvernement responsable; il pourra même dire, que nos ministres ont commis et commettent encore " les mêmes bévues législatives, les mêmes immoralités administratives, les mêmes " petits coups d'état arbitraires, les mêmes corruptions électorales, etc.," que les administrations qui ont précédé les leurs; il pourra aller plus loin encore et dire d'eux " qu'ils ont rappetissé la politique du pays, aux proportions diminuti-" ves de la scule politique personnelle, ne regardant qu'à être ou à n'être pas en place, pour ne rien faire quand ils y sont, et s'appeler hommes pratiques quand ils ne font rien ; qu'ils ont en recours, dans leur fureur de supplanter leurs devan-' ciers, à un système commun de mensonges éhontés, de caflomnies ineptes tant elles étaient outrées, depersonnalités triviales, e'c. Tout cela, M. Panineau peut le dire et le répéter à satieté, il ne réussira jamais à être cru. Le peuple ne repondra à tous ces discours et autres semblables, qu'en lui redisant: " Ambition, dépit et chagrin; voilà ce qui te fait agir. "Calomnies contre les ministres, entraves au fonctionne-" ment du gouvernement, et cela pour te placer ; voilà quel vous êtes reellement. Aussi ne se propose-t-il plus de se presse vous le disait depuis deux mois ; vous ne l'avez pas écoutée, mais enfin le six du courant vous avez compris que l'on ne joue pas un peuple impunément. Il y a chez vos cone ituants un dégoût complet de votre conduite actuelle; une grande partie d'entre eux vous somme de remettre, au comté de St. Maurice, le mandat que vous en avez reçu. Cette conduite du peuple, vous ne pouvez pas la blâmer, bien moins la censurer; c'est celle d'un peuple qui a au cœur le sentiment du devoir, qui comprend ceux des députés du peuple, et qui use courageusement de sa liberté. Vous ne sauriez donc vous refuser à cette sommation, vous devez vous v conformer; votre comté l'exige de vous, tout vous y

Comme nous le disions dans notre feuille de mardi, la réforme électorale est le grand cheval de bataille de M. Papineau. Il s'adresse en effet, dans son manifeste de samedi, Mgr. de Québec, à son dernier voyage de Québec à Nicolet. aux ministres qu'il interpelle ainsi : "Laissez la discussion "libre jusqu'à la prochaine session, et osez ne pas venir " alors, ministres responsables, avec un bill pour donner une " représentation en rapport avec la popolation des diverses " parties de la province, et vous apprendrez que vous insul-" tez à l'opinion, que vous trahissez la patrie!" Et pourquoi ce bill? Est-ce pour en obtenir le but? Mais, M. Papineau, vous avouez que c'est peine inutile, qu'on ne l'obtiendra pas. Pourquoi donc ce bill? Pour renverser l'administration? Mais non, vous dites qu'il n'y en a pas d'autre de possible. Pourquoi donc encore ce bill? Pour dire qu'il est impossible de faire fonctionner le gouvernement responsable, que ce gouvernement est un leurre, une tromperie, qu'il faut immédiatement demander le rappel de l'union. Mais en vérité on a poine à comprendre qu'un Canadien qui a joue le role de M. Papineau avant 1837, et qui toujours, alors comme aujourd'hui, prétend vouloir servir les injure faite à ce prélat, est faite à tous les membres de cette térêts de son pays, veuille pour le quart d'heure entraîner son pays à entraver le fonctionnement du gouvernement actuel, et cela pour les raisons précitées.

M. Papineau ne doit pas s'imaginer qu'il n'y a que lui de Canadien-Français qui reconnaisse l'injustice de l'acte passés chez nos aliversaires politiques, econnaissent que c'est un acte inique, fait dans le seul but de perdre les Canadiens-Français comme peuple, et d'établir sur eux la domination de leurs ennemis politiques. Mais est-ce une raison de refuser de faire fonctionner le nouveau gouvernement? Ne devons-nous pas, nous les plus faibles, tacher par nos efforts et

l'a'iment nécessaire au soutien de sa vie, doit sacrifier d'im- les principes de la loi actuelle des écoles : menses trésors? Oh! oui, nous devons faire comme ce malhenreux; car nous avons toujours l'espérance de pouvoir, en prolongeant notre vie comme peuple, reconquérir plus tard un à un nos droits un moment violes. Nous devons le qui est dû l'Acte d'Union, nous déjouons teurs projets, et nous opéreraient mieux; reconquérons dans le pays la première place, à laquelle nous avions droit, et pour l'obtension de laquelle nos chets politiques et le peuple tout entier ont lutté durant sept années [tout éloge; consécurives. Maintenant nous y voilà; nos chefs, qui représentent le peuple, sont vraiment dans ce pays les seuls gouvernants; ils ont dans leurs mains une grande puissance; devons-nous en profiter, et cela avec sagesse? Devous-nous dire: " nous obtiendrons de suite en bloc le redressement de nos griefs, ou bien nous demanderons successivement la reconnaissance formelle et effective de tous nos droits? nous monterons de suite et tout d'un bond au dernier échelon, ou bien nons y parviendrons en passant par tous ceux qui doivent nous y conduire?—C'est ce que nous verrons dans no tre prochaine feuille.

## COMTE DE ST. MAURICE.

Nous apprenous que l'assemblée, qui devait avoir lieu mardi à Yamachiche, a eu effectivement lieu, et que 1000 à 1200 personnes étaient présentes. M. L. J. Papineau a parlé pendant environ une heure trois quarts, mais s'est bien abstenu dans ce moment de déclamer contre le ministère, comme il le fait dans ses trois manifestes. Quelqu'un du comté lui a conseillé de ne point s'élever contre les ministres, qu'autrement il ne pouvait répondre de l'assemblée. Après ce discours, on a proposé une série de résolutions, dont une allait à dire "que l'acte d'union est un acte injuste; " une autre "qu'il serait strictement juste que le Bas-Canada eût actuellement un nombre de représentants plus grand que le Haut-Canada;" enfin une troisième disnit que le comté de St. Maurice approuvait toutes les vues émises par M. Papineau dans ses derniers manifestes." Les deux premières résolutions passèrent, mais à la dernière il fut fait un amendement par M. Deguise, secondé par M. Desnulniers (ancien représentant), portant que le comté remerciait M. Papineau d'avoir contribué à placer les ministres actuels à la tête du gouvernement, et continuait à avoir la plus grande confi ance dons ce même ministère. Après quoi, une partie trouvés par expérience, en metant honnétement et franchede l'assemblée appela à grands cris M. Loranger, avocat, à parler dans le sens de l'amendement, mais le fauts:président M. Richer s'y opposa et ne voulut même pas mettre l'amendement aux voix. Ce qui excita un grand tumulte, durant lequel les altercations, etc., ne manquèrent pas. Finalement, M. Loranger, afin de ne pas être la cause involontaire de voies de faits, consentit à garder le silence : sur quoi M. Dessaules, neveu de M. Papineau, prit la parole, bien qu'il ne fût pas électeur dans le comté, raison qu'on alléguait contre M. Loranger, pour empêcher celui-ci de prendre la parole. M. Dessaules parla, pendant environ trois quarts d'neure, d'une infinité de choses, et s'éleva fortement contre les ministres. Quand il cut fini, l'auditoire voulut de nouveau entendre M. Loranger; et M. Richer, voyant que la majorité persistait en ce sens, proclama l'assemblée terminée, et partit avec M. Papineau, en disant aux auditeurs que ceux qui voulaient suivre M. Papineau allassent le reconduire à sa demeure. Alors à peu près le quart de l'assemblée se mit à la suite de M. Papineau, et le reste demoura pour nommer un nouveau président et écouter M. Loranger, qui parla en faveur de la politique de l'administration du jour. Après quoi, il sut proposé et passé à l'unanimité : " que le comté de St. Maurice a confiance dans l'administration du jour, désapprouve les derniers manifestes de M. Papineau, qui devra choisir entre les deux partis suivants : ou se pour propager autrement les connaissances miles ; déclarer franchement en faveur de l'administration qui "10°. Le défaut d'écoles normales. On peut re régit aujourd'hui le pays, ou remettre son mandat au médier à ces derniers défauts par une législation spéciale Comté de St. Maurice." Et l'assemblée s'est dispersée, et separée.

On nous dit de plus que le fameux banquet auquet M. Papineau devait assister et qui sans doute devait être fait sur le modèle des banquels réformistes de la belle France, n'a pas eu lieu, vû que les souscripteurs ont tous retiré leurs noms, à l'exception de trois ou quatre!

# L'EDUCATION.

Nous avons promis de dire un mot sur le rapport du De-Meilleur, sarintendant de l'education pour le Bas-Canada. Nous venous aujourd'hui remplir notre promesse, malgré le pen de temps et d'espace que nous avons.

M. Meilleur se prononce absolument contre l'adoption (nour le présent) de nouveaux systèmes d'éducation. " Je désire, dit-il, qu'on amende seulement cette loi de la manière que je propose, c'est-à-dire, sans en altérer les principes, et qu'on renousse, att moins pour le présent, la proposition de tout système d'instruction publique nouveau qui serait entièrement disserent du système netuel, parce que je ne les regarde tous que comme propres à faire naître de nouvelles difficultés, et à créer de nouveaux embarras dans la mise en pratique des moyens, pour procurer aux enfans du peuple le biensait de l'éducation."

Nous ne pouvons que concourir dans cette manière de voir de M. le Surintendant de l'Education. Car, comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois, le peuple est actuellement accoutumé au présent système d'Education; ce serait le dérouter complètement que de changer ce système ; ce serait 'exposer à des embarras cent fois plus grands et plus nombreux, et cela sans aucun espoir de faire instruire les enfans du peuple d'une manière plus générale et plus soignée. Contentons-nous seulement d'amender la loi actuelle, sans toucher aux principes fondamentaux de la loi, et ne nous décourageons pas, si plus tard nous sommes obligés de revenir mettre la main à l'œuvre, et faire encore quelques amendements. Souvenous-nous que la France elle-même, que l'on appelle l'institutrice des autres nations, est encore à l'houre qu'il est à la recherche d'un système d'Education qui lui convienne parsaitement bien, et qui puisse rencantrer tous les besoins et tomes les exigences de l'époque.

Dans tous les cas, avant de dire, " le système actuel n'es confrères de la Presse ne s'unissent à nous dans cette occasion notre énergie de nullifier, s'il est possible, le mauvais but de pas bon," il nous semble qu'il serait logique de prouver que pour censurer un acte aussi peu excusable; aussi les invitous-cet acte, et cela en en tirant le plus de profits possibles? Ne les raisons suivantes, que donne M. le surintendant pour

qui se trouve seul au sein du désert, et qui, pour se procurer | Je dis, dit M. Meilleur, que nous devons conserver intacts

" 1 o. Parce qu'ils sont bons;

" 2 o . Parce qu'ils sont devenus loi ;

" 3 ° . Parce qu'ils opérent généralement bien ;

"40. Parce que, d'ici à longtems, il serait difficile, peuts faire ; cur en le faisant, nous trompons les desseins de ceux à être impossible, d'avoir une loi d'éducation dont les principes

.. 50. Parce que, pour obtenir ce résultat, l'élite de la société a fait partout des efforts et des sacrifices dignes de "6°. Parce que, dans l'intérêt de l'éducation, et pour

rendre justice aux personnes bien disposées, on doit ne pas sacrifier ce résultat ni les personnes qui l'out obtenu; "70. Parce que les principes de la loi actuelle sont

ceux d'après l'opération desquels seuls un système d'éduration général pourra fonctionner d'une manière régulière, certaine, umforme, utile et satisfaisante pour tous;

"80. Parce qu'ils sont maintenant conaus par l'expeience, mis en pratique et appréciés par toutes les personnes bien disposées ;

" 9 °. Parce que l'introduction de principes nouve-ux et différens dans une loi d'éducation, entraînerait le peuple dans de nouvelles difficultés, et serait cause d'une nouvelle incertitude qui découragerait et dégoûterait les amis de la cause, et porterait le peuple à perdre toute confiance dans

"1° . Parce qu'un changement grave dans la loi actuelle des écoles, qui en alté erait les principes et l'opération, pourrait retarder l'éducation populaire d'un demi-siècle dans e Bas-Canada."

Toutes ces raisons, M. le Surintendant les explique fort au long et avec connaissance de cause; il en fait voir toute la vérité, et en même temps montre le danger qu'il y aurait à se départir des principes actuels de la loi d'Education.

Mais parce que M.le Surintendant trouve bons les principes fondamentaux de la loi, parce qu'il trouve qu'on ne devrait pas les changer et qu'il s'en fait le defenseur, ce n'est nas une raison de croire que M. Meilleur approuve toutes les parties de la loi. Non, au contraire, il lui tronve des défauts et de graves defauts, qui n'en attaquent pas, il est vrai, les principes fondamentaux et n'en exigent pas le changement, mais qui sont tels qu'ils nuisent au libre fonctionnement de la loi, et neutralisent pour ainsi dire les heureux résultats qu'elle devrait produire. Aussi M. le Surintendant, qui vient de faire l'éloge de la loi, nous en fait-il voir de suite les défants, et cela avec non moins de force et de vérité. "Les véritables défauts de la loi actuelle des écoles, dit-il,ne sont nas ceux que les malveillans et les opposans lui attribuent, lui reprochert ; ce sont ceux que les amis de l'éducation ont ment cette loi en opération. Or, voici ces principaux dé-

"10. Le défaut de qualification littéraire chez les Commissaires d'Ecole ou d'obligation d'être eux mêmes instruits, pour présider à l'éducation de la jeunesse, pendant qu'on exige des qualifications en proprietes;

"2 = . Le défaut d'obligation imposée aux Instituteurs de subir prochainement un examen devant l'un des Bureaux d'Examinateurs;

"3 °. Le défaut de pouvoir autorisant les Commissaires d'Ecole à poursuivre devant un magistrat résidant dans le Comté ou devant la Cour de Circuit, pour le recovvrement de la cotisation pour écoles ;

"4 ?. Le défaut de pouvoir faire cette poursuite en tout tems après l'écoulement de l'année scolaire pour arrérages dus sur la cotisation;

"50. Le défaut de pouvoir autor sant les Commissaires d'Ecole à amender cux-mêmes le rôle de cotisation sur plainte, s'il y a lieu pendant les treme jours de depôt ;

"60. Le défaut de pouvoir contraindre les corporations de villes à payer au Scerétaire-Tresorier des Commissaires d'Ecole la somme voulue par la loi ;

"7°. Le défaut d'exemption de la cotisation pour écoles des terres non concedées dans les Townships;

"82. Le défaut de pouvoir donné aux Visiteurs locaux d'intervenir dans certains ens; "9=. Le défaut de moyens mis à la disposition du Su-

rintendant pour la publication d'un journal d'oducation et

"Il est bien d'autres défauts dans la loi des écoles auxquels

il sera bon de remédier ; mais étant d'une nature mineure, il n'est d'aucune importance d'en donner ici la liste. Peut-être serait-il aussi bon de n'y apporter aucune attention, de crainte de dérouter les Commissaires d'Ecole et les habitans. Il suffira donc d'indiquer les amendemens qui pourront les faire disparaitre, si on le juge à propos."

Comme on le voit, la loi actuelle d'Education n'est pas une loi parfaite; mais aussi les défants n'en sont pas sans remèdes, et ces remedes sont faciles à trouver et faciles à apporter. M. le Smintendant les détaille et en montre toutes les faces, le bon et le mauvais côté.

Outre tout cela, ajoute Al. le surintendant, "il est encore plusieurs sujets qui se rattachent à l'instruction publ que, lesquels, pour être en apparence d'une nature moins pressante, n'en sont pas moins importans, et n'en demandent pas moins l'intervention de la Législature; ce sont : 1 = les Academies de Comté; 2° les Ecoles Normales; 3° une Ecole pour les Sourds-Muets; 4° Puniformité des livres en usage lans les écoles ; 5° l'enseignement des principes élémentaires de l'Horticulture et de l'Agriculture dans les principaes écoles du pays ; 6° un Journal d'Education."

Nous trouvons en effet que ces sujets devraient attirer l'attention de nos législateurs; ce sont des sujets importants, et lont la considération peut contribuer grandement à l'avancenent de l'éducation et à l'amélioration de l'agriculture.

Nous n'en dirons pas davantage aujourd'irui, car nous nous proposons de revenir prochamement sur ce sujet. Ajoutons cependant en terminant que M. le Surintendant mérite les plus grands éloges pour la manière claire et soignée avec laquelle il expose le système actuel d'éducation, en fait voir es avantages, en indique les defauts et suggère les moyens d'y remédier.

C7- Le rapport des procédés de l'assemblée pour l'élecion des officiers de la société St. Jean Baptiste nous est parvenu trop tard pour nujourd'hui.

ADJUDANT GENERAL .- Il parait bien certain que l'hon. DeSalles La Terrière a accepté la place de député adjudantgénéral pour le Bas-Canada. Nous nous réjouissons sincèrement de cette nomination; c'est sans contredit une des meilleures que l'administration put faire. M. Laterrière somnics-nous pas dans la même position que le malheureux conserver la loi actuelle, sont mauvaises et mal fondes." est un bon Canadien, un patriote sincère, un partisan avoué du ministère du jour.

# CORRESPONDANCES.

Monsieur,

Faites moi donc le plaisir de me dire votre avis sur la question qui se présente naturellement à l'esprit dans ce moment-ci.-M. l'apineau et ses anciens collègues du Bas-Canada diffèrent séricusement d'opimon, quant à la marche à suivre dans les circonstances actuelles. Nous avons donc à choisir entre les deux et à agir en conséquence. Tout le monde avouera que, lorsqu'il s'agit de questions abstractes, peu importe de quel cotélion se range. Chacun discute, chacun décide pour lui même Mais lorsqu'il s'agit d'action, et surtout lorsqu'il s'agit. de choisir un remède à des maux que l'on endure. ators il est plus que permis, il est nécessaire de regarder de qui viennent les avis contradictoires, et de juger, par leur plus ou moins de réussite préalable, lequel présente la meilleure chance de guérison. Et n'a-t-on pas vu les meilleurs professeurs de certaine branche de médecine se tromper hontensement dans la pratique ?-Eh bien! le pays est appelé à choisir : la question est mise ouvertement devant lui par M. Papineau: "Vos ministres vous disent que le pays doit suivre tel régime, prendre tel moyen pour se rendre à la santé; moi, je vous dis qu'ils ne savent ce qu'ils disent : choisissez entre nous!"

Jusqu'en 1837 le pays a écouté religieusement et suivi fidèlement M. Papineau, malgré, toutefois, quelques petits eris de conscience (pour les appeler ainsi) oui se fesaient entendre à la dérobée, et qui disaient : fort pour en demander davantage plus tard." La voix puissante de M. P. les couvrait en criant. " Tout ou Ricu!" Et nous l'avons eu le " Tout ou Rien" en forme des malheurs de 1837 et 1838 et de l'union ; car il n'y a pas à le mer, l'union n'est que le produit direct de l'agitation impuissante et malheureuse de ces tems là. Et l'homme, qui, avec tous ses talens, toute sa puissance oratoire, toutes ses commissances, nous a jeté sur les rochers en nous disant qu'il nous menait à bon port, voudrait encore prendre le gouvernail? Croit-on, parce que le pays est sous le régime inique et injuste de l'union, qu'il n'y ait rien au monde de pis ! Est-ce qu' Punion ne vant pas le Conseil spécial? Et le Conseil spécial est-il la pire des inventions humaines en forme de gouvernements? J'avoue qu'en théorie, il ne devait pas exister de dangers, là où pourtant nous en avons trouvés, là où nous avons fait naufrage; mais nous les y avons bien trouvés, à notre grande perte.

Quand bien même les argumens de M. Papineau seraient inattaquables, et ils le sont (pris à l'abstrait), pouvons-nous avoir pleine et entière confiance dans l'homme qui avait aussi, jadis, raison (de la même façon, l'évênement l'a prouvé), et qui n'en a pas moins causé la ruine da pays? Car c'est à lui que nous devons l'union contre laquelle il dit taut et avec tant de raison.

M. Papineau a tonné, dans le tems et avec droit, contre le système gouvernemental du Ras-Canada: en voulant améliorer, nous sommes, faute de modération dans nos vues et dans nos désirs, tombé, plus mal que nous n'étions. Il y a encore, dans le système actuel, de quoi exercer et employer sa faconde ; et où trouvera-1-on un pays, un gonvernement qui ne laisse à désirer et beaucoup? Parce qu'il y a de la place pour de l'amélioration et grandement, il ne faut pas pour cela mettre tont à feu et à sang. Le chemin détourné est quelquefois le plus court, toujours le plus sûr.

"Chi va piano, va sano." JEAN BAPTISTE.

Montreal 2 juin 1848.

(Du Journal de Québec.)

Montréal, 26 mai 1848.

Nous sommes décidément au temps des manifestes. Nous en devons trais à M. Papineau qui en promet d'antres, déclarant vouloir choisir son temps pour les cufanter. Mais voilà un terrible jouteur qui se mèle à la lutte : ce n'est rien moins que le héros de Saint-Denis, c'est-à-dire le seul parmi les chefs révolutionnaires qui ait livre un combat glorieux en 1837. Wolfred Nelson est connu de tout le pays comme le vainqueur du major-général Gore, et comme l'homme qui a fait le plus de sacrifices pécuniaires et qui a donné le plus de preuve d'abnégations durant les évènements de 1837 louis et une industrie énorme. Il admirait M. Papineau et le regardait comme son chef politique. Quand M. Papineau se sauva de Montréal après avoir passé ses propriétés à son père et à d'autres membres de sa fumille, il alla se réfugier chez le Dr. Nelson dont il connaissait la bravoure. Nelson le reçut avec empressement et lui promit que tant que lui, Nelson, resterait debout, on ne le prendrait pas. Il s'exposait par ce noble dévouement à attirer sur lui la colère du gouvernement qui dirigea immédiatement ses troupes de ce 20té. On rapporte qu'avant le combat qui allait êcre livre. M. Papineau demanda au Dr. Nelson s'il allait s'éloigner ou non, et que Nelson lui répondit : " Restez dans ma maison, tant que je serai debont vous n'avez rien à craindre." M. Papineau resta. Mais an premier coup de canon tité par les troupes de Gore, il envoya quelqu'un demander au docteur s'il était temps le Saint-Père comme chef d'une religion de justice et de véde partir. Nelson répondit a cet homme : "Aliez rité. Aussi nous et le peuple italien que nous représentons, appartenant à l'Eglise catholique. L'on se rappelle que la lui dire, le lâche, que je suis encore debout et que si je nous sommes sûrs ne vous avoir toujours parmi nous et de- restitution de l'administration de ces biens avait été l'une des tombe, c'est lui qui devra me remplacer?" Cependant vant nous dans les voies de la justice, de la religion et de la conditions principales que Mgr Lipp avait mises à son acau troisième coup de canon, M. Papineau et M. O'Cal- liberté. leaghan firent seller chacun un cheval appartenant au Dr. Nelson et se sanvèrent ventre à terre vers Saint-Hyacinthe. Le combat fini, Nelson, qui venait de se couvrir de gloire par une éclatante victoire, ne trouva plus celui pour lequel il venait de risquer sa fortune et très-humblement votre bénédiction. Nous vous la demansa vic. Bientôt obligé de s'éloigner, dans l'impossibilité dons pour le Lombard, pour le Vénitien, pour le Sicilien, de latter contre des forces trop inégales, il fut pris et conduit dans la prison de Montréal. Là des agents du —L'évêque d'Au gouvernement voulurent l'engager à faire des délations

and the state of t

raison de se plaindre de M. Papineau. quelques sussent | les à juger et à punir les membres du clergé qui auraient enleurs griefs contre lui, à s'abstenir du rôle infâme de couru quelque peine ennouique, se tiendront désormais en prédélateur. Bientôt un émissaire de lord Durham vint seuce de tous les prêtres du diocèse qui voudront y assister lui dire dans la prison que, s'il consentait à s'exiler avec quelques autres de ses compagnons les plus distingués, et à le faire sans procès, il donnerait par là la liberté à tous ceux qui gémissaient dans la prison loin de leurs épouses et de leurs enfants. Il fit ce sublime sacrifice qui mérite d'être inscrit en lettres d'or dans le livre de la postérité, et le sit avec sept de ses braves compagnons; et à peine le vaisseau qui emportait les héros malheureux loin de leurs familles désolées laissuit-il le port de Québec que cinq cents prisonniers avaient la liberté de regagner leurs foyers. Le manifeste de Nelson est écrit avec une chaleur qui émane du cœur, on dirait qu'il parle sur un champ de bataille. Il ne fait aucun effort pour trouver des mots énergiques, mais la simplicité de sa parole et la sublimité du sentiment qui s'échappe de sa grande ame ont une puissance qui vous saississent et vous convainquent.

S.... T....

# FAITS DIVERS

instituteur.-M. P. S. Hare a été examiné (devant le bureau des examinateurs),et a été jugé capable d'enseign : dans des écoles modèles, et a ensuite reçu ses diplômes en

incendie. - Avant hier, vers onze heures du soir, le seus s'est déclaré sur la rue St. Joseph dans un appenii, situé ores de la maison de pompe. Durant quelque temps, on a is prenez ce que l'on vous offre, vous ne serez que plus | pu craindre pour les maisons voisines ; mais grâce à l'activité des pompiers, l'invendie a bientôt été supprimé. Nous ne savons pas si la bâtisse détroite était assurée.

> BANQUE DE MONTRÉAL.-A la dernière assemblée générale de la Banque de Montréal, les actionnaires ont accorde une somme de £1,000 à Phon. P. McGill, pour ses services importants comme président durant l'année écoulée; après quoi, on a procédé à l'élection des officiers pour l'année courante, et l'hon. P. McGill a été réélu président de l'institution.

ASSEMBLEE PUBLIQUE.-Il se signe en ce moment une requête au maire de cette ville pour lui demander de convoquer pour mardi prochain une assemblée des citoyens de Montréal, pour pétitionner le parlement anglais afin qu'il rappele les lois de navigation, mesure qu'on dit être en voie de progrès dans les chambres anglaises.

-Les premiers Saumons, venant de Québec, ont été apportés au marché mardi dernier ; ils ontété vendus de 3 à \$5, suivant la grosseur. Minerve.

ELECTION DE QUEBEC .- Cette élection s'est terminée comme nous le présagions, par la victoire de M. Methot qu a reçu, nous dit-on, 1664 voix, tandisque M. Legaré n'en a reçu que 1181, donnant à M. Méthot une majorité de 483! En cette occasion, c'est la politique du ministère, c'est la politique des modérés qui a triomphé de la politique des ultrà-démocrates. Nous applaudissons fort à l'élection de M. Méthot; car il sera dans la chambre un membre très-utile. Nous ne pouvons nous dispenser de dire, en passant, que M. Campbell, l'officier rapporteur mérite les plus grands éloges pour avoir maintenu la paix, sans l'aide des connétables ni des troupes.

Nous voyons depuis par le Morning Ghronicle d'hier qu'il y a ea le 7 dans le faubourg St. Roch une rencontre entre lespartisans des deux candidats, et que ceux de M. Méthot, qui se trouvaient en plus petit nombre, ont été maltraités. L'affaire partit avoir été assez sériouse, puisque dans la Rue du Pont, les magasins se sont tous fermés.

était nécessaire d'incorporer la profession.

ORDINATION.-A Québec, le 7, Sa Grâce Mgr. l'Archevêque a tonsuré dans la chapelle du séminaire MM. Jos. Edouar I Martineau, de St. Michel, et Guillaume Richard-

AUTRE ORDINATION. - Le 27 du mois dernier, Mgr. l'Archeveque de Québec a ordonné diacres à Nicolet, dans la s'abstenir de tout désordre et à ne poursuivre le redressement chapelle du séminaire, MM. Jos. Nérée Gingras et Jules Paradis.

UN EVEQUE DES E. U. A MONTREAL.-Mgr. O'Connor, évêque de Pittsburg est arrivé en cette ville mardi soir.S. G. est descendue le lendemain soir à Québec, et est remontée co matin à Montréal. S. G. est venue en cette ville pour et la Silésie seules restent calmes. Dans la Bohême, le parti quelques affaires dans l'intérêt de son florissant diocèse, et doit bientôt s'en retourner dans sa ville épiscopale.

M. J. O. PARC. -M. J. O. Paré, chanoine de ce diocèse, est arrivé ce matin à l'évêche de cette ville, qu'il avait quittèc, il y a quelques mois, pour aller résider à Toronto. M. Pare n'est en cette ville que pour quelques jours, et doit enct 1838. Il possédait une fortune de vingt-trois mille care retourner pour quelques temps à l'ancienne capitale du Haut-Canada.

> UN BAPTÈME. - Lo baptême de la quatrième fille de la reine Victoire a en lieu le 13 mai ; la princesse a reçu les noms de Louise-Caroline-Alberte.

> POPULATION DE SAVANNAII.-Le dernier recensement porte la population de cette florissante petite ville à 13,309

> ITALIE.—Le journal milanais, Il 22 Marzo, public une adresse au Pape, signée par les députés de la diéte italienne à Rome. Cette pièce est intitulée : Adresse des Etals Italiens à Sa Sainteté.

"Les représentants, dit cette adresse, protestent hautement contre l'interprétation donnée à l'afforution du Saint-Pere par le consistoire des cardinaux. La nationalité est de sa famille." l'œuvre de Dieu et non des hommes. La cause de la justice et de la vérité doit être proclamée ou désendue par qui rereprésente la vérité incarnée sur la terre ; c'est ce qu'a fait demandé au ministère de l'intérieur et des cultes la restituti-

"Nous nous proclamons comme envoyés de la Lombardie, de Venise et de la Sieile, certains de l'approbation de nos gouvernements et de l'assentiment de nos peuples. Prosternes davant vous, bienheureux Père, nous vous demandons

-L'évêque d'Ausbourg vient de prendre une détermina tion qui, dans les circonstances où se trouve l'Allemagne sur le compte de M. Papineau et d'antres chess politi- pourra être adoptée avec fruit par tout l'épiscopat catholique ques; mais il s'y refusa et engagea d'autres qui avaient de ce pays. Les séances des conseils ecclésiastiques appe-

sans toutesois pouvoir prendre part aux délibérations. Ce moyen a paru au prélat le plus simple et le plus efficace pour obvier aux plaintes des coclésiastiques condamnés à l'interdiction ou à la suspension des fonctions sacerdotales, et qui trop souvent se retranchaient derrière le reproche de partialité adressé aux cours épiscopales.

IRLANDE. - On écrit au sujet de l'émeute de Limerick au Morning-Herald:

"Les membres de la Jeune Irlande avaient commencé à prendre le thé, lorsqu'ils entendirent des vociférations dans la rue; ils apprirent bientôt que le peuple avait le dessein de pénétrer de vive force dans la maison; les portiers, secondés par quelques individus, bar ricadèrent la porte, et fort heureusement, car le peuple après avoir couvert de goudron l'effigie de M. Mitchel, y avait mis le feu, et voulait la lancer dans la muison. N'ayant pu y parvenir, ils essayèrent de l'introduire parles senêtres, mais ils ne surent pas plus heureux; et pendant leurs efforts inutiles, le feu consuma l'effigie. Ils lancèrent dans les fenètres une volée de pierres, qui blessèrent plusieurs personnes, notainment quelques dames, qui pousserent des cris lamentables.

"Une seconde volce succéda à la première. Alors M. Smith O'Brien et ses amis cassèrent les tables et les chaises, s'armèrent de ces débris, ainsi que de couteaux et se précipitèrent sur les assaillants. Une lutte terrible s'engagea, dans laquelle M. O'Brien recut des coups violents sur l'œil, la bouche, la poitrine et la tête. MM Meagher et Mitchell restèrent. Daes ce moment la police et les soldats intervinrent et apaisèrent immédiatement cette rixe sanglante. M. O'Brien avait été si grièvement blessé, que, sur sa demande, on le transporta dans la maison de son père, que la police fut obligée le garder pendant la nuit.

" Des coups de feu furent tirés de la maison et dans la maison,où s'était tenu le meeting de la Jeune-Irlande, mais nous ne savons pas si quelqu'un a été tué.

" MM. Meagher et Mitchell furent escortés jusqu'à leur hôtel par un grand nombre de leurs amis. M. Meagher fut atteint d'une pierre qui le blessa grièvement. -Samedi soir, M. Meagher a déclaré à ses amis que le peuple irlandais ne lui paraissait pas digne de la liberté, et qu'en conséquence il avait résolu de se retirer dans le sein de la vie privée.-M. S. O'Brien a fait une déclaration analogue, et il est probable que M. Mitchell suivra l'exemple de ses anis."

AUTRICHE. - On écrit de Vienne :

"Le président provisoire du conseil des ministres et ministre des affaires étrangères, le comte de Fiquelmont, vient de résigner ses fonctions entre les mains de l'empereur. Le peuple de Vienne ne pouvait pas, sans inquiétude pour ses conquêtes constitutionnelles, encore si récentes et si peu ussermies, voir à la tête des assaires un homme très habile et très actif sans doute, mais qui était depuis longtemps dans l'intimité du prince de Metternich et en grande faveur à la cour de Seint-Pétersbourg.

"Des milliers d'individus se sont réunis hier à dix heures du soir devant la maison du comte, et là, ayant appris qu'il se trouvait à la chancellerie, ils s'y sont rendus et lui ont envoyé une députation pour le sommer de résigner des fonctions qu'il ne pourrait jamais bien remplir dans l'intérêt du pays, dont il ne possedait pas la confiance.

"Le comte a répondu que l'empereur seul avait le droit de le renvoyer; mais l'attitude du peuple devenant de plus en plus menaçante, le comte de Fiquelmont donna sa parole rnois rivières. - Le barreno des Trois-Rivières a fait d'honneur que, dans les vingt-quatre heures, il aurait donné comme celui de Montréal et de Québec, et a résolu qu'il sa démission et quitté la ville. De la chancellerie, le comte s'est rendu à son hôtel, et là, du hant du balcon, a renouvelé sa promesse. C'est le baron de Lebzeltern qui vient d'être appelé aux deux places que M. de Fiquelmont a quittées.

" Le Journal officiel de Vienne contient une proclamation da l'empereur aux Viennois; elle est conque dans les termes les plus concilians, et engage les habitants de la capitale à des abus ou la réalisation de leurs vœux que par les voies legales.

"Les nouvelles que nous recevons des provinces sont de plus en plus affligeantes. A Cracovie, la tranquillité n'a été rétablie qu'en apparence, ainsi qu'à Lemberg. La Moravic des Tseheckes a pour ainsi dire vaincu le parti allemand. A Neusatz Essegy, le parti slave s'est levé comme le parti Naggar, en déployant le drapeau croate. Une lutte a eu lieu. Dans la capitale de la Hongrie, il règne aussi beaucoup de désordre. Kossuth est sur le point de perdre sa popularité. On est étonné ici que le comte de Dietrichtein ait reçu à Londres le prince de Metternich comme prince souverain. M. le comte sera probablement mis en accusation par la prochaine diète autrichienne, de même que le prince de Metternich."

-La Patria de Florence publie une lettre de Rome du 12 avril qui assure que, lorsque l'ambassadeur d'Autri the a demandé satisfaction pour l'insulte saite aux armes impériales, le Pape lui a répondu :

" Monsieur, je désire que vous exprimiez à S. M. I. tout le chagrin que j'éprouve de ce qui s'est passé; mais je prie l'empereur de remarquer que si lui, malgré toute sa puissance, n'a pas pu empêcher le huste du vicaire de Jesus-Christ d'être insulté dans ses vastes Etats, il m'était bien plus impossible encore, à moi, prince temporel insignifiant, de réprimer la furcur du peuple qui a soulé aux pieds les armes

-Le clergé du chapitre rural de Rottenbourg s'est assemblé, le 3 avril, et en vertu d'une délibération motivée, il a ceptation de l'épiscopat. Ces conditions ayant toutes été acceptées par les délégués du roi, l'on peut compter sur l'énergie avec laquelle le nouveau prélat en réclamera l'exécu-

ESPAGNE. - La reine d'Espagne, prenant en considération les besoins argens de l'Etat, vient de faire don qu trésor public des arrérages dus à la maison royale et qui s'élèvent à 22 millions et demi de francs. Cette nouvelle est donnée par la Gazette de Madrid du 27 avril.

SIGNIFICATIF.-L'empereur de Russic vient de rappeler son ambassadeur à Turin, et a fait délivrer au ministre de Sardaigne à Saint-Petersbourg ses passeports.

# MARIAGE.

A Quebec, le 6, par Messire F. Butcau, du séminaire Ed. Modeste Poisson, écr., M. D., de Gentilly, Dile. Marie Caroline Delphine Buteau, 21e. fille de F. Buteau, écr.

# DECES.

Au village de l'Assomption, le 31 mai dernier, dame Maric Esther Loisel, épouse de Laurent Le Roux, écr., âgée de

A Berthier, le 3 du courant, à l'âge de 7 ans, Ubalde-Odilon, 2d. fils de Norbert Doucet, écr.

A Batiscan, le 7 ult, à l'âge de 68 ans, Frs. Lahaye, écr., respectable cultivateur du lieu. Il était d'une corpulence extraordinaire, il pesait 385 livres.

# AVIS.

ES SOUSSIGNES s'adresseront à la Législature à s prochaine session, ou a la suivante si le cas le requierté pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomptionvis-à-vis l'église de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radeaux d'au moins quatre vingt pieds. Il y aura un pont levis de trente pieds de largeur. Il sera élevé de sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté, à qui voudra, de tenir une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Marcille.

Les péages qui seront demandés, sont:

Pour cliaque carosse on autre voiture à quatre roues ou voiure d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait : Six deniers courant.

Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues, et chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre hête de trait: Quatre deniers.

Pour chaque cheval ou autre bête de trait, additionel aux voitures ci-dessus mentionnées : Deux deniers. Pour chaque personne à cheval : Deux deniers et demi.

5 º Pour chaque personne à pied : Un denier. 6 2 Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à corne

Un denier et demi. Pour chaque mouton, veau, agneau, chêvre, porc, et autre animal de même taille : Un demi denier courant.

J. F. LAROCQUE. A. E ARCHAMBAULT. AMABLE ARCHAMBAULT. P. U. ARCHAMBAULT. NARCISSE GALARNEAU. CYRISE CHAPUT. Joseph Pelletien, fils. CAMILLE ARCHAMBAULT. AGAPIT CHAPUT.

L'Assomption, 1er juin 1848.

# AUX ENTREPRENEURS D'EGLISES.

VIS leur est Jonné que LUNDI le 10 juillet prochain à 10 heures A. M., les syndics pour la construction de l'Eglise actuel le de St. Hyacinthe, donneront une entreprise, d'un prix assez élevé, pour terminer des travaux dejá entrepris pour la dite église. St. Hyacinthe, 6 juin 1848.

# J. R. BERTHELOT

AVOCAT,

No 15. Coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse. Montréal, 6 juin 1848.

# NOUVEAUX LIVRES DE PRIERES.

ES SOUSSIGNES vienuent de recevoir un assortimen A TRES CONSIDÉRABLE et TRES VARIÉ de LIVRES DE RE ORDINAIRE, CHAGRIN ET VELOURS, parmi s quels se trouvent les suivants.

leableaux de la Ste. Messe in-32 Cart. à 4c. 6d. la doz. Ange Conducteur, joli vol. in-32 de 216 pages, reliure ganfrée à 6c. 9d. la doz.

à tranche dorée 15c. PETITE JOURNÉE DU CHRETIEN, vol. 32 de 360 pages, reliure gaufrée à 10c. la doz.

a tranché dorée, 20c. Petit Office Divin, vol. grand 32 de 382 pages, reliure gaufrée à 15c. la doz.

à tranche dorée 25c. la doz. FIDÈLE DISCIPLE DE N. S. J. C., gros 18

L'Ame chrétienne, in-180 gaufré PARADIS DE L'AME, in-18 E. R. FABRE & CIE.

Rue St. Vincent No 3, ?

2 juin 1848.

# SWAGBELDS BBLEGLEDSBS

Nouvellement reques, on choix TRES ETENDU d'IMAGES ET GRAVURES RELIGIEUSES, à 25 PAR CENT MEILLEUR MARCHE que l'année dernière.

--AUSSI-

2000 ÎMAGES de NOTRE DAME AUXILIATRICE.--qi

E. R. FABRE & Cie. Rue St. Vincent No 3 ? 2 juin 1848.

# 思如题型型型型型型

N INSTITUTEUR, qui pourrait aussi remplir la placo de Maître-Chantre, désirerait tronver, dans le district de Montréal, une situation pour le premier juillet prochain .- Pour plus amples informations, s'adresser à l'évêché.

Montréal, 6 juin 1848.

# A VENDRE.

VENDRE de gré-à-gré, à des conditions très libéra les, un bel EMPLACEMENT, situé au haut de la ru-Sauguinet, de 40 pieds de front sur 84 de profondeur, mesu ro française, avec une MAISON à deux côtes dessus cons-

Pour les conditions, s'adresser au bureau de la Minerve ou sur les heux au propriétaire Soussigné.

JACQ. AL. PLINGUET

Montréal, 11 mai 1848.

# LE REPERTOIRE NATIONAL.

RECUEIL DE LITTÉRATURE CANADIENNE.

"Les chefs-d'œuvre sont rares et les écrits sans défaut sont encore à naître." (Le Canadien de 1807.)

## PROSPECTUS.

Nous soumettons aujourd'hui, au public Canadien, le projet d'une compilation, qui, suivant l'avis d'un grand nombre d'hommes instruits, devra être très-utile aux jeunes gens studieux, aux écrivains du Canada, et trèsintéressante pour les personnes qui aiment la littérature nationale et qui voudront étudier son enfance, ses progrès et son avenir.

Nous voulons donc réunir dans deux volumes les meilleures productions des littérateurs Canadiens, maintenant éparses dans les nombreux journaux franco-canadiens qui ont été publiés depuis un demi-siècle.

Après avoir fait de longues et attentives recherches et consulté des écrivains distingués, nous sommes convaincus, et nous le disons sans crainte d'être dementi plus tard, que la republication d'un bon choix des meileurs écrits Canadiens fera certainement honneur au pays et à ses écrivains.

La littérature Canadienne, il est vrai, no se compose encore, pour ainsi dire, que de simples essais, en vers ou en prose, pour la plupart l'œuvre de jeunes gens dont le goût n'était pas encore bien formé, et que les études et la connaissance du monde n'avaient pas encore mûris. Mais au milieu des défauts de composition, et souvent des incorrections de style, le talent étincelle et brille, omme l'électricité à travers de légers nuages. Grand, nombre de ces essais, toutefois, sont évidemment l'œuvre d'homme au goût sévère, aux sortes études, aux vastes connaissances, qui se sont inspirés des beautés du pays, des belles mœurs du peuple, et d'une nationalité naissante et déjà combattue.

A part quelques volumes et quelques pamphlets, tous ces essais se trouvent enfuis dans les énormes volumes des journaux périodiques. Jetés sur des feuilles politiques, comme quelques fleurs dans un goufre, ils ont disparu pour tonjours, si une main amie ne les retire de l'oubli pour les faire revivre sous une forme plus légère,

plus gracieuse et plus utile. Nous pensons qu'outre le mérite de retirer de l'oubl-comme nous venons de le dire, des écrits d'un grand méi sous le rapport littéraire et sus le rapport national, le Répertoire aurait aussi l'effet d'engager un bou nombre d'écrivains éminens à reprendre leurs tra vaux littéraires, et tous les jeunes gens à travailler avec énergie à éclip-ser leurs dévanciers. Car nous le tenons pour certain, ce qui jette le dégoût dans l'âme des écrivains Canadiens c'est de voir le fruit de leurs études et de leurs travaux passer avec les journaux périodiques dans un oubli éternel. Mais lorsqu'il aurent l'espoir d'être tirés un jour de ce triste oubli et de trouver place dans le Referencere NATIONAL, qui pourra être continue d'époque en époque par les amis de leur pays, ils travailleront davantage et

Quant à nous, si, par nos recherches, nous pouvons ajouter un nouveau fleuron à la couronne nationale, nous serons amplement récompensé de nos veilles et de notre

# NOTRE PLAN.

Le Répertoire National formers un requeil des meilleurs écrits publiés en Canada. Le recueil se composera de deux volumes de 384 pages, imprimés sur beau papier et avec de beaux curactères, clont le présent prospectus est un échantillon.

Le recueil sera publié par livraisons. Il en sortira une de 32 pages octavo tous les quinze jours.

Les écrits porteront la date de leur première publication, et seront insérés dans le Rapertoire, sans subir aucun changement, afin que le lecteur puisse juger du mérite intrinsèque des auteurs, et comparer les progrès qu'a saits la littérature à disserentes époques. Pour bien faire connaître ces différentes époques, il sera nécessaire quelquesois d'insérer des écrits de peu de mérite, mais alors le nombre en sera très-restreint. Lorsque les noms des auteurs seront connus ils seront mis en toutes lettres au bas de leurs productions.

Chaque volume sera accompagné d'une table alphabétique des matières y contenues.

Le prix sera de Quatre Plastrus pour l'ouvrage, ou dix chelins par volume, payables après la publication de

la première livraison de chaque volume.

Des listes de souscription seron: déposées chez les principaux libraires de Québec et de Montréal, et au ca-

binet de lecture de l'Institut Canadien.

La publication sera commencée aussitôt que deux cent cinquante souscripteurs auront inscrit leurs noms sur les netes. Et le compilateur s'engage à compléter les deux volumes, une fois qu'il en aura commencé la publication. S'adresser franc de port, au soussigné, chez MM. Lo-

vell et Gibson, Montreal. J. HUSTON,

MEMBRES DE L'INSTITUT CANADIEN.

N INSTITUTEUR d'expérience et qualifié pour tenir une Ecole-Modele désire prendre un engagement pour une on plusieurs années à commencer au premier de juillet prochain sous les ordres des Messicurs les Curés et Commissaires d'Ecole, soit dans le DISTRICT de MONTREAL, des TROIS-RIVIERES ou de QUEBEC.

INSTITUTEU

Dans une Ecole Mixte; sa Dame peut prendre l'instruction des

Il peut enseigner la vraie prononciation de la langue anglaise. L'Arithmétique dans toute son étendue d'après les meilleurs auteurs inglais, la tenue des livres de compte, l'arpentage, etc. etc. Il sera utile pour les catéchismes, les cérémonies du chœur en gé-

Il exerce sa profession suivant la méthode si facile de Lancaster. S'adresser soit par lettre à la poste ou autrement; à Messire HARLAND, prêtre et curé de St. Clément de Beauharnais.

# AUX ENTREPRENEURS.

ON DEMANDE DES PROPOSITIONS adressées par lettres ca chetées et franches de port au curé de St. TIMOTHÉE ou au Notaire Louis Hainault de St. Clément, pour réparer la couverture en ser-blanc des clochers et de l'Eglise de St. Timothée, ainsi que les ouvertures. Ces PROPOSITIONS peuvent être laissées aux Bureaux des ME-LANGES RELICIEUX, jusqu'à la fin du présent mois. Montréal, 16 mai 1848.

# GENDRON,

IMPRIMEUR

No. 24, RUE ST.VINCENT, MONTREAL FFRE ses plus sincères remerciments à ses amis et aux public pour l'encouragement qu'il on a reçu, depuis qu'il a ouvert son atrlier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que

PAMPHLETS, LIVRES. BILLETS D'ENTERREMENT, CATALOGUES, CIRCULAIRES, CARTES D'ADRESSE, Polices D'Assurance, CHEQUES, CARTES DE VISITES, TRAITES

CONNAISSEMENTS,

PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC. Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou ix mois seulement.

Annonces de Diligences,

PRIX TRES-REDUITS. 6 novembre 1847.

# BANQUE D'EPARGNES

CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

## PATRON:

Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président, A. Larocque, V. Président, Francis Hincks, H. Holton, Damase Masson, Selson Davis. Henry Judah, L. T. Drummond,

P. Beaubien, Joseph Bourret, H. Mulholland, Edowin Atwater Barthw. O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Grenier,

VIS est parles présentes donné que cette Institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts.—Les Derors sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heuneures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requerrant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jeudis ou Vendredis, vû que le Bureau des Directours se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourraits s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COINS, Secrétaire et Trésorier

# BANQUE D'EPARGNES

EXTRAIT.

Balance due aux déposante, 31 décembre £62675 11 7 1847. Mars .-- Montant déposé dernis le

31 Léc. jusqu'à £27172 0 6 e jour. Do. retiré do. 25203 16 1

mars 1848.

1468 4 5

Balance duo ce jour aux déposants Par ordre du Bureau.

£64143 16 0 JOHN COLLINS,

Bureau de la Banque d'Epargnes, de la Cité et du District, Rue St. François Xavier.

D'APRES UN DESSIN D'UNE RESSEMBLANCE PARFAITE ENÉCUTÉ A ROME, D'APRÈS NATURE. ES Soussignés viennent de recevoir une gravure magnifi-

Ique en FAC SIMILE du dessin ci-dessus. L'acquisition du Portrait de ce pieux Prêtre et de ce bon citoyen

que vient de perdre le pays, sera pour la plupart de nos compatriotes un doux souvenir de dévouement, de religion et de patrotisme. Prix de chaque copie 2s.

CHAPELEAU & LAMOT

NOUVEL ETABLISSEMENT A VAPEUR POUR

MOUDRE A FLEUR ET LA FARINE DAVOIN B

# LARING DE MONTREAL.

Coin de la rue St. Pierre et et de la Ruelle Fortification

Anciennement la Fonderie de

MM. Hedge & Rodden.

# AUX FERMIERS ET DETAILLEURS DE GRAINS DV FLBUR.

E SOUSSIGNE, venant de compléter un nouveau Moulin à Vapeur pour la Fleur, ayant trois paires de moulanges Françaises, avec tout l'appareil nécessaire pour moudre le froment en fleur, est prêt à recevoir des commandes pour moudre.

Le Soussigne a aussi joint à son établissement un Mour in à Farine d'avoine, capable de moudre la farine d'avo ne de première qualité.

Les possesseurs de Grains, désirant le saire m ront leur avantage à favoriser son établissementuodrqu'il ap portera un soin particulier à produire un excellent article Les termes pour moudre scront modérés.

Le prix du marché sera payé pour du bon blé, de l'avoine JOHN BIRSS. et autres grains. Montréal, 17 avril 1848.

N. B. Toute espèce de grains moulus, bons pour chevaux et animaux.

# ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE', ARCHITECTE, au vieux Châtoau St. Louis Haute-Vill; Québec.

# LIBRAIRIE CATHOLIQUE

# J. B. ROLLAND, 24. RUE ST VINCENT.

# MONTREAL

N trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de priè-res : le tout à des PRIX TRES-REDUITS.

Montréal, 21 octobre, 1847.

E Soussigne informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., a aussi basprix que qui que ce soit. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs.

J. BTE. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

# Libraire

# ECCLESTASTIQUE

E sousssignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leur amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils pront dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.

Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Reli-gion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils esperent que le patronage du public et particulièrement du clergé catho-lque ne leur sera pas désaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin ils se-rontt tout en leur pouvoir pour satissaire ceux qui les patroniseront. CHAPELEAU ET LAMOTHE.

# AVIS

ANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PRE-MIER de MAI prochain, PAMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'aunée un superhe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE. CHELINS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'avan-ce. Pour ceux qui ne se confoi meront pas à cette condition, l'abon-nement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre. Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien. Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal, de vouloir

saire connaître le présent avertissement dans leurs localités respecti-

taire connaître le présent avertissement dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangent avec nous, nous conféreront, en le reproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occasion.

On s'abonne chez MM. les Curés,
A Québec, au bureau du Journal,
No. 22, Rue Lamontagne,
et chez MM. J. & O. Crémazic, Libraires,
No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville.
A Montréal, chez E. R. Fabre, écr.,
No. 3, Rue St. Vincent.

STANISLAS DRAPEAU, PROPRIETAIRE.

Québec, J7 mars, 1848.

I VIS-A-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL

CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE

AGENTS DE J. C. ROBILLARD DE NEW-YORK.

Nannonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornemens d'Eglise à l'adresse ci-dessus, le Soussigne vien aussi offrir ses remercinens bien respectueux aux Dumes de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Eta

Au bon-vouloir et à l'Encouragement de MM, les Curés du Canada le Soussigné s'engage des aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL. L'Acheteur rencontrera toute la loyanté qui lui est due dans les prix de ces objets, où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout er IMITATIONS mettent en dési les plus habiles connaisseurs

Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité. Enfin, la marchandise sera roujours fraiche et

CTOUJOURS A BON MARCHE. 🚓 L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASUBLES TOUT FAITES.

CROIX DE CHASUBLES

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs. DAMAS Blane, Cramoisi, etc. etc. broches tont en or.

"(couleurs assorties) "cn or et coule GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES

En drap d'or (imitation) à desseins très-riches et suillants. " " (assortis de couleurs) brochures riches,

GARNITURES COMPLETES

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et es Bandes de Dulmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de desseins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est

peu dispendieuse.

ETOLES ET VOILES DE BENEDICTION. LES Etoles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches LES Voiles portent tous de riches emblêmes au centre et aux extré

ETOFFES ORNEMENS.

Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (d eins nouveaux.)

Moire d'or à reflets riches et brillants. Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs. Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon murché et de

la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente ra-

pide, de suivre de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauts (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon. ARGENTERIE D'EGLISE. LE Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'Ostensoirs Ciboires

Encensoirs

N. B. Le Soussigné ne sait pas colporter d'Ornements d'Eglise dans les campagnes. MM, les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation

exprès (et pour leur propre comple), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications n cessaires à éviter la moindre erreur, et les adresser à J. C. ROBILLARD, No. 84, Cedar St. New-York.

Burcttes etc.

# ACADEMIE

# POUR LES JEUNES DEMOISELLES

Ut sera ouverte à ST. JEAN DORCHESTER, district da Montréal le 15 octobre prochain, par les SCEURS si avantageusement connues de la Congrégation de Montréal.
Cette nouvelle Institution, comme toutes celles que dirigent les Sœurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation, toutes les branches d'enseignemts qui peuvent entrer dans l'éducation gop enfans de toutes les classes de la société. Outre la lecture, cécriture, l'arithmétique et la grammaire en langue française et annaise; les autres branches d'une éducation complete, comme la géosraphie, l'histoire, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de touté 'spèce, le dessin, le musique, etc. etc. etc. seront ensegnées dans ce louvel établissement, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisantd'élèves qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront prêtes à le recevoir. tes à le recevoir.

tes à le recevoir.

Les jeunes personnes seront admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance religicuse, et elles y jouiront d'une entière liverté de conscience; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison.

Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur maison à St.

Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain. Les branches L'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc.,

Pour l'habillement et le trousseau, on n'exige rien en particulier, cependant il serait bon de voir les Sœurs à ce suiet.

On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'autro vacance accordée aux élèves, que la vacance annuell de quatre se-

maines, la fin de juillet, ou au commencement d'août.

A la fin de chaque année scholastique, il y aura un examen publio, des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront distinguées par la house acceluite. Despuisation et la seroni. distinguées par la bonne conduite, l'application et le succès-St.Jean, août, 1847.

# TEMPERANCE,

PAR LE R. P. CHINIQUY, RELIE A L'USAGE DES ÉCOLES. Se vend chez MM. FABRE & CIE. " MM. CHAPELEAU & LAMOTHE.

A L'Evecne.

"

13 avril.

THE PILOT And Journal of Commerce

Se public le Mardi, le Jeudi et le Samedi matin, au Bureau, No. 3, Place d'Armes, Montréal.—Souscription— Cinq Plastres par année.

The Weekly Pilot,

Se publie tous les Vendredis matins, pour les campagnes. -Souscription, Trois Plastres par année. W. H. HIGMAN & T. DONOGHUE,

Imprimeurs, Editeurs et Propriétaires. Les livres et autres ouvrages d'imprimerie sont exôcutés proprement à ce Bureau.

E SOUSSIGNE offre en vente, à des CONDITIONS TRES MODEREES, les deux emplacements et la terre ci-après dé-

signés, savoir:—

10. Un emplacement situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lien très rapproché de l'Eglise, bâti de Maison, Boulangerie, Laiterie, Grange, Hangard, Ecurie et autres Bâtiments; laquelle dite maison est des plus propiees pour tenir un Hotel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près de 1

la meilleure situation pour ce genre de commerce.

2°. Un emplacement situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre aussi dans un lieu très rapproché de l'Eglise, avec les bâtisses dessas construites, consistant en Maison, Ecuric et autres Bâtiments. 3°. Une terre située au même lieu de la contenance d'un arpen

et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bâtic de Maison Etable et autres Bâtiments. Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à Andre

ROMUALD CHERBIER ECR. Avocat, No. 18 rue St. Vincent, ou au Soussigné, au Village d'Industrie. ETIENNE PARTENAIS. Montreal, 21 février 1848.-qi.

# AVIS DES POSTES.

A dater de jeudi le 4 courant, et jusqu'à avis contraire, la Malle Anglaise qui doit rencontrer les steamers de Boston ou de New-York à Halifax est fermée au Bureau de Poste de Montréal à TROIS heures, P. M. les MERCREDIS et les JEUDIS alternativement, c'est-à dire Mercredi pour les steamers qui partent de Boston et jeudi pour les steamers qui partent de New-York .- Les journaux doivent être livrés avant I heure, P. M. ces jours-là. Montréal, 12 mai 1848.

# CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX so publicat DEUX fois la scnaine, le MARDI et le VENDREDI. Le PRIX d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part. Les MELANGES ne regoivent pas d'abonnement pour moins de

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Mélanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent êtr adressées, francs de ports. à l'Editeur des Mélunges Religieux à Mon-

PRIN DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, lère, insertion, Chaque insertion subséquente, Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion,

0 3 4 Chaque insertion subséquente, Au-dessus de dix lignes, [lère, inscrtion] chaque ligne, 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1
Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'a

0 7

Pour les Annonces qui doivent paraître Longremes, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANCES RELIGIEUX. Montréal, Trois-Rivières, MM. FABRE, & Cie., librair VAL. GUILLET, Ecr. N. P. M. D. MARTINEAU, Ptre. Vic Québec,

M. F. PILOTE, Pire. Direct. Stc. Anne, Bureau des Mélanges Religieux, troisième Ctage de la Maisond' E cole près de l'Evêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RIVET & JOS. CHAPLEAU, Propriévaires et Imprimeur.